



## CONSIGNES RELATIVES A L'UTILISATION DE LA SALLE UER A VILLABE

**Vous allez louer la salle UER située RD 260 - 91100 VILLABE.**

*Outre le respect du règlement que vous avez signé, vous trouverez ici quelques consignes particulières pour le bon usage de cette salle :*

- ✓ Respecter le plan d'installation des tables de la salle de conférence.
- ✓ En l'absence de container, les poubelles seront débarrassées par le locataire de la salle.
- ✓ Nettoyer les plans de travail de la cuisine, les tables, les chaises de la salle, les appareils (réfrigérateur, plaques du four...).
- ✓ Nettoyer les sols et les sanitaires.
  
- ✓ **Les stores doivent être levés le lundi matin, en particulier celui côté parking interne DIRIF**
- ✓ Ne rien agraffer ni scotcher sur les murs et les vitres (en dehors des crochets et les parties des murs prévues à cet effet : tableau liège, tableau blanc).
- ✓ Des stationnements sont prévus pour les personnes résidant en chambres d'accueil. Nous vous demandons de respecter les emplacements prévus.
- ✓ Ne pas déplacer les extincteurs.

*Je vous rappelle que le nombre de personnes autorisées dans cette salle est **40 maximum.***